



CONSEIL DE VIE SOCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024





INTRODUCTION

Au cours de l'année 2024, le CVS des EHPAD du CPA St Joseph et des Marronniers s'est réuni trois fois comme le prévoit le décret 2004-287 du 27 mai 2004.

La constitution du CVS a été réalisée lors de la réunion du 6 mai 2024 pour une durée d'un an.

La Direction de l'établissement gestionnaire ayant sollicité le CVS pour la certification des EHPAD de Château Gontier, un CVS extraordinaire s'est réuni le 15 février 2024. A l'ordre du jour le CVS a débattu des tarifs d'hébergement suite aux rappels fait aux familles.

1. POINT MEDICAL

Au cours de ces trois réunions, le CVS a été informé régulièrement par les cadres de santé et les médecins des différentes activités médicales inhérentes aux deux établissements et notamment les épidémies de COVID survenus au CPA St Joseph et aux Marronniers. Les résidents ont été prise en charge par le personnel médical.

2. EVENEMENTS INDESIRABLES - PLAINTES ET RECLAMATIONS

Le bilan 2024 des évènements indésirables, plaintes et réclamations a été confirmés par Lionel BATELI, Directeur des soins et de la Qualité et son équipe. Le détail se trouve dans le procès-verbal du CVS du 6 mars 2024.

Le président fait part d'un mail de réclamation émanant de Madame BELOUARD (fille de Monsieur PICHON) hébergé à l'EHPAD Des Marronniers, se plaignant du manque de personnel. Courriel transmis par le président du CVS à la Direction de l'Établissement.

3. POINT INVESTISSEMENT

Le 6 juin 2024 le CVS a été informé de la rénovation complète de plusieurs chambres du CPA Saint Joseph, ainsi que du projet de réflexion des huisseries des portes de chambre de l'unité de la « Jouanne ». Une canalisation de chauffage défectueuse a été réparée au CPA St Joseph. Les parasols de l'EHPAD Les Marronniers ont été renouvelés.

4. POLITIQUE QUALITE GESTION DES RISQUES

M. BATELI a présenté la politique qualité de l'Etablissement, lors du CVS du 14 mars 2024, établie pour le sanitaire et le médico-social qui permet d'assurer le suivi des objectifs « qualité » annuels.



5. PLAN CANICULE

Lors du CVS du 14 mars 2024, Nadège TESSIER précise que le plan canicule est associé au Plan Bleu, situation sanitaire exceptionnelle, la procédure de conduite en cas de forte chaleur est déjà appliquée.

6. LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

Un nouveau livret d'accueil des résidents a été présenté au CVS du 14 mars 2024.

7. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION JALMALV

Le Docteur Marie-Thérèse LEBLANC, a l'invitation du CVS du 6 juin 2024, est venu présenter l'association « Jusqu'à la mort accompagner la vie ». L'approche de JALMALV est basée sur le respect de la dignité et de la qualité de vie jusqu'à la fin. Sa mission est de permettre aux personnes de vivre leurs derniers moments dans la dignité entourée de bienveillance et de soutien.

8. VIE DES RESIDENTS

À l'occasion de chaque CVS, le point a été fait sur la vie des résidents proposée par les animatrices et les animateurs. Les représentants des résidents élus au CVS ont détaillé tour à tour les nombreuses activités proposées tant pour le CPA St Joseph que pour les Marronniers. L'évènement exceptionnel du passage de la flamme Olympique a permis aux résidents d'être aux premières loges. L'arrivée de l'Étape du tour des Pays de la Loire Cycliste, a permis aux résidents du CPA d'assister de près au déroulement de la course. Très bon travail des équipes pour accompagner les anciens lors de ces évènements.

9. EVALUATION QUALITE DES EHPAD

Le CVS a répondu présent et a été pleinement associé à la démarche qui consistait à obtenir la certification des deux EHPAD de Château-Gontier. En participant à plusieurs réunions, la qualification a été obtenue. Le CVS a ainsi démontré que sa proximité avec les équipes soignantes a contribué à ce succès.

10. COMMUNICATION

Le Président du CVS a été invité à s'exprimer par FRANCE BLEUE MAYENNE au sujet de la loi du " bien vieillir ". Le Président a indiqué que les moyens proposés dans cette loi ne suffiront pas pour prévoir des structures adaptées aux



personnes du grand âge dans les prochaines années, compte tenu de l'évolution démographique attendue avec un grand nombre de seniors.

11. LE DEVENIR DU CPA ST JOSEPH

Un dossier particulièrement préoccupant évoqué lors de chacun CVS de l'année 2024. La Direction de l'établissement suggère plusieurs options, mais aucune de celles-ci ne sont réalisables actuellement, faute de financement.

Le CVS a invité Monsieur le Maire de Château-Gontier à la réunion de l'instance du 26 septembre 2024, mais celui-ci avait un autre engagement.

Madame GERBOIN adjointe au Maire, nous a indiqué que des projets étaient à l'étude mais qu'aucune communication ne pouvait être effectuée pour l'instant.

Le CVS a sollicité les élus du Département :

Madame BANNIER, Députée de la Circonscription a rencontré l'Agence Régionale de Santé courant octobre afin d'exposer la situation de l'Etablissement.

Monsieur CHEVROLLIER Sénateur de la Mayenne a interpellé courant octobre la Ministre de la santé afin de lui exposer la situation des EHPAD en Mayenne.

Le 2 Octobre 2024, le Président du CVS a adressé un courrier au président du Conseil Départemental de la Mayenne en lui demandant audience afin d'échanger et de partager notre préoccupation concernant les structures d'accueil réservées à nos aînés dans les prochaines années. Le CVS n'a pas reçu de réponse.

Le Président du Conseil de Vie Sociale constate que la bonne volonté ne suffit pas et que le CVS n'est que consultatif en ce qui concerne le bien-être des résidents, alors que son avis a été requis pour cautionner la certification des EHPAD en présence des personnes en charge de cette évaluation. Le CVS devra être tenu informé en 2025 des projets concernant le CPA St Joseph.

Patience, Attention et Vigilance seront au programme dans les prochains mois de 2025.

Jean-Louis AUDREN

Président du Conseil de la Vie Sociale
des EHPAD de Château-Gontier sur Mayenne

ANNEXE 1 – Invitation M. Le Maire





Président du Conseil de Vie Sociale
Jean-Louis AUDREN

Direction Filière Gériatrique 53
Nadège TESSIER

Mme LEVILLAIN Anne-Sophie
Assistante
02.43.09.34.18
dir.villehopital.geriatric@ch-hautanjou.fr

Références
JLA/NT/ASL/2024/005
Objet : Invitation CVS

**CENTRE HOSPITALIER
DU HAUT ANJOU**

1, quai Georges-Lefèvre
B.P. 50 405
53204 CHATEAU-GONTIER-MAYENNE
Accueil : 02 43 09 33 33
<http://www.ch-hautanjou.fr>



Château-Gontier, le 13 juin 2024

Monsieur Philippe HENRY
Maire de la Ville de Château-Gontier
Hôtel de Ville et de Pays
23 Place de la République - BP 20402
53204 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil de Vie Sociale des EHPAD de Château-Gontier Sur Mayenne, qui se déroulera le jeudi 26 septembre 2024 prochain à 14h30, dans la salle des Fresques du CPA Saint Joseph, afin d'échanger avec vous sur le devenir du CPA Saint Joseph.

Espérant votre présence,

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur Jean Louis AUDREN
Président du Conseil de la Vie Sociale





ANNEXE 2 – Invitation M. Le Président du Conseil Départemental de la Mayenne

Jean-Louis AUDREN
Président du CVS des EHPAD de Château-Gontier
26, rue de la Prée
53200 Château-Gontier
jeanlouis.audren@sfr.fr
06.19.84.47.42

À Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Mayenne

Le 2 octobre 2024 à Château-Gontier,

Monsieur le Président,

Le Conseil de Vie Sociale en EHPAD doit veiller et garantir le bien être des résidents de l'établissement. C'est la mission du CVS des EHPAD de Château-Gontier sur Mayenne que je représente depuis onze années.

Les EHPAD de Château-Gontier sont constitués de deux établissements : Le CPA Saint JOSEPH et l'EHPAD Les Marronniers.

Si le site des Marronniers est relativement récent, le CPA Saint Joseph de construction ancienne donne des signes de vétusté de plus en plus conséquents ce qui génère des travaux de réparations aux coûts très élevés.

Un projet de nouvel EHPAD très élaboré a été soumis à l'ARS et au Conseil Départemental il y a quelque mois.

Malheureusement ce projet ne peut se réaliser avec une contribution financière trop faible de la part de l'ARS et du Conseil Départemental (35 %). Le Centre Hospitalier du Haut Anjou ne pouvant supporter la charge financière restante.

La démographie évoluant vers un plus grand nombre de seniors dans les prochaines années, les besoins en soins adaptés devront être à la hauteur de l'exigence de santé de nos anciens.

Notre responsabilité en tant que Conseil de Vie Sociale est d'attirer votre attention sur cette question fondamentale.

C'est pour cela qu'avec mes deux vice-présidents nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger et de partager notre préoccupation.

Dans l'attente d'une prochaine audience, recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Monsieur Jean Louis AUDREN
Président du Conseil de Vie Sociale